AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 26 juin 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Saint-Colomban, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Saint-Colomban Règlements: 599-2024-06 et 3016;
- Saint-Jérôme Règlements : 0300-018, 0309-530, Résolutions : PPCMOI-2024-20010 ;
 PPCMOI-2023-20055 et PPCMOI-2023-20087 ;
- Sainte-Sophie Règlements : 1419-2024 et 1420-2024.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Colomban, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au www.mrcrdn.qc.ca.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2^e jour de juillet 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat Directeur général et greffier-trésorier

> Tél.: 450-436-9321 Téléc.: 450-436-1977 www.mrcrdn.gc.ca